

Législature 2021-2024

Procès-verbal n°4

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 21 juin 2021 à 18h30

Salle polyvalente, à Dombresson

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel	2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2021	2
3.	Communications de la présidente	2
4.	Rapports d'activités des différentes commissions et des délégués	3
5.	Nomination du bureau	3
6.	Nomination d'un membre à la Commission des agrégations et naturalisations et remplacement de Mme Julie Melichar, démissionnaire	
7.	Comptes et gestion 2020	6
8.	Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'400'000 sur quatre ans (2021-2024) pour rénovation d'appartements locatifs	
9.	Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'200'000 sur quatre ans (2021-2024) pour renouvellement du parc véhicules communal	
10.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 720'400 pour la troisième étape d l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL) de Val-de-Ruz	
11.	Motions et propositions	. 28
12.	Résolutions, interpellations et questions	. 29
13.	Communications du Conseil communal	. 34



Mme Chloé Douard (Les Verts) (ci-après « la présidente ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale, ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. Appel

En raison de la situation sanitaire, la configuration des lieux a été aménagée de manière à respecter les directives de l'Office fédéral de la santé publique et des dispositions particulières ont été mises sur pied. Parmi elles, la feuille de présence a été remplie par le chancelier dans le but d'éviter des manipulations de matériel par plusieurs personnes. La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 40

Membres excusés: 3

Membre non suppléé: 1

Membres absents: 0

Aucune modification n'étant proposée, l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2021

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Communications de la présidente

La présidente annonce la réception des courriers suivants :

- de Mme Julie Melichar, Démission fonction conseillère générale, du 12.05.2021;
- de Mme Catherine Cunningham, Démission de ma fonction de suppléante et renonciation
 à la fonction de conseillère générale, du 02.06.2021;
- du comité agissons.ch par David Cuennet et Pascal Lienher, Votation du 13 juin 2021, du 16.06.2021;
- du Conseil communal, *Question Q21.003 Accord avec Groupe E Greenwatt SA au sujet des projets éoliens*, du 16.06.2021 ;
- de M. Jean-Dominique Cornu, *Lettre ouverte*, du 14.06.2021.

TH 510396 Page 2/34



Elle annonce également les excuses reçues des membres suivants : M. Philippe Jaquet (PS), non suppléé, ainsi que M. Ahmed Muratovic (PS), suppléé par Mme Edith Magali Barblan, ainsi que M. Jan Villat (PLR), suppléé par M. Vincent L'Eplattenier.

Elle souhaite la bienvenue à M. Michel Faragalli (Les Verts) et à Mme Françoise Ott (Les Verts), suppléante, pour leur proclamation en tant que membre et membre suppléant du Conseil général.

4. Rapports d'activités des différentes commissions et des délégués

Sans remarque particulière, il est pris acte des rapports d'activités des commissions.

5. Nomination du bureau

Présidence

- M. Francis Krähenbühl (PLR) indique que le groupe PLR-Le Centre propose M. Raphaël Geiser (PLR).
- M. Raphaël Geiser (PLR) est élu tacitement par acclamation à la présidence du bureau du Conseil général.

Vice-présidence

- M. Pierre-Ivan Guyot (PS) suggère d'élire M. David Moratel (PS) à la vice-présidence.
- M. David Moratel (PS) est élu tacitement par acclamation à la vice-présidence du bureau du Conseil général.

Secrétaire

- M. Yves Tanner (UDC) propose M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) au poste de secrétaire.
- M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) est élu tacitement par acclamation au poste de secrétaire du bureau du Conseil général.

Vice-secrétaire

M. Alain Lugon (Les Verts) propose Mme Marie-Laurence Sanroma (PVL) au poste de vice-secrétaire.

Mme Marie-Laurence Sanroma (PVL) est élue tacitement par acclamation au poste de vice-secrétaire du bureau du Conseil général.

TH 510396 Page 3/34



Questeurs

MM. Francis Krähenbühl (PLR) et Alain Lugon (Les Verts) proposent respectivement MM. Vincent Martinez (PLR) et Romain Douard (Les Verts) aux postes de questeurs.

MM. Vincent Martinez (PLR) et Romain Douard (Les Verts) sont élus tacitement par acclamation aux postes de questeurs.

La présidente communique son message à M. Raphaël Geiser (PLR), qui lui succède.

« Voilà, cette année un peu particulière s'achève vraiment pour moi aussi comme présidente.

J'ai eu la chance d'être élue présidente deux fois au cours de la même année par deux assemblées différentes. Les masques étaient là pour rappeler la particularité de la période mais ils n'ont pas empêché les échanges d'idées, parfois complexes à présider.

Je vous remercie pour la confiance et j'en profite aussi pour remercier les membres de l'administration grâce à qui le bon déroulement de nos séances est à chaque fois garanti.

Et maintenant, Raphaël, je suis ravie de te passer la main pour la gestion des débats – je pourrai en profiter pour donner à nouveau mon avis. Pour amener un peu de douceur à la préparation des séances et notamment pour te donner une bonne raison de te plonger dans les dossiers du PAL, voici un pur produit des vergers vaudruziens.

Je te souhaite bien du plaisir sur le perchoir et je m'empresse de te céder la place. »

M. Raphaël Geiser (PLR), ci-après le président, transmets ses remerciements à Mme Chloé Douard (Les Verts), présidente sortante.

« Chère présidente sortante, chère Chloé,

Voici venue ta dernière séance sur ce perchoir et c'est pour moi un honneur de te succéder afin de guider les délibérations de notre assemblée. Nos deux exercices successifs à la présidence font souffler un vent de jeunesse à la tête de notre Législatif et je m'efforcerai d'y faire honneur en reprenant ce rôle de premier citoyen de Val-de-Ruz avec sérieux, humilité et respect pour nos institutions, comme tu as toujours su le faire, déjà lorsque tu assumais la fonction de manière anticipée en tant que vice-présidente.

Comme le veut la tradition, j'ai le plaisir de te remettre un petit présent à l'occasion de ce changement de présidence. Par tes études d'ingénieure agronome et ton engagement politique, tu es sensible à la durabilité de notre production agricole. Étant moi-même issu du milieu paysan, je privilégie les produits locaux et suis enthousiaste face au développement des circuits courts. Ainsi, je t'offre ce bon pour aller faire tes achats en direct chez un producteur bio de Val-de-Ruz, qui propose nombre de produits de qualité. L'arrangement floral vient en bonus, tu l'as bien mérité.

Chère Chloé, bravo, merci et bon retour dans les rangs de notre hémicycle rectangulaire, comme aimait déjà l'appeler l'un de nos prédécesseurs. »

TH 510396 Page 4/34



Le président enchaîne avec une nouvelle allocution à l'attention de l'assemblée.

« En tant que nouveau premier citoyen de Val-de-Ruz, je tiens avant tout à remercier mes collègues conseillères et conseillers généraux pour la confiance témoignée. J'assumerai la fonction de président de mon mieux et espère être à la hauteur des exigences de la tâche.

Si notre présence à Dombresson ce soir n'était pas due à la commémoration d'un événement tragique qui restera à jamais dans nos mémoires, j'aurais pu pleinement apprécier la symbolique de monter au perchoir dans le village où j'ai grandi. C'est dans cette salle qu'enfant je m'efforçais de sautiller au rythme du tambourin, aux mains de mon institutrice d'alors. Rassurez-vous, je n'ai aujourd'hui pas de tambourin ni envie de vous faire sautiller dans toute la salle mais je m'efforcerai tout de même de donner le rythme de nos séances durant l'année à venir.

Il m'est difficile de faire une allocution pour mon accession à la présidence du Conseil général sans revenir sur le vote du 13 juin dernier. Si le résultat à la question de l'augmentation du coefficient fiscal est clair, il ne faut pas y voir, selon moi, un désaveu des Autorités. Votre engagement pour la Commune et dans des associations locales pour bon nombre d'entre vous est la source et l'expression d'une société à la fois investie, responsable et solidaire.

Depuis 2016, j'ai le plaisir de constater la qualité des débats de notre Conseil ainsi que la bonne entente générale et l'écoute mutuelle entre les groupes qui le composent. Ainsi, si quelques propos de citoyens mécontents sont venus heurter votre sensibilité lors de cette campagne de votations, il s'agit de leur enlever la teneur émotionnelle pour n'en retenir que ce qui est constructif. Votre engagement est indispensable au fonctionnement de nos institutions. Notre Conseil reflète bien la population de notre commune, avec des professions et des compétences diversifiées.

À l'heure où l'engagement citoyen s'effrite, je souhaite marquer ici à quel point je vous suis reconnaissant et j'espère pouvoir compter sur votre présence dans le milieu politique et associatif durant de nombreuses années encore.

Cela étant dit, et à la suite du résultat du 13 juin toujours, les défis qui nous attendent pour les années à venir n'en sont que renforcés. Il s'agira pour nos Autorités de donner une véritable ligne politique dans les mesures d'économie parfois impopulaires qui devront être prises dans le futur. À nous de trouver les éléments qui permettront de gérer au mieux les menaces qui pèsent sur les finances communales, tout en assurant la cohésion sociale dans notre région, l'entretien de nos infrastructures et le développement de Val-de-Ruz, tout cela de manière durable dans le temps.

Et maintenant assez parlé, comme je l'ai dit, nous avons du travail... Place à la suite de l'ordre du jour! »

6. Nomination d'un membre à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de Mme Julie Melichar, démissionnaire

M. Alain Lugon (Les Verts) propose Mme Françoise Ott (Les Verts).

TH 510396 Page 5/34

Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Mme Françoise Ott (Les Verts) est élue tacitement par acclamation.

7. Comptes et gestion 2020

Mme Clarence Chollet (Les Verts) communique le rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Lors de sa séance du 31 mai, la Commission de gestion et des finances a étudié avec intérêt le rapport de gestion financière de l'exercice 2020 du Conseil communal et a pris connaissance du résultat bénéficiaire de CHF 368'000.

La CGF est évidemment satisfaite de ce résultat excédentaire alors qu'un déficit de CHF 2,7 millions était prévu au budget. Les commissaires souhaitent tout de même rappeler que ce bénéfice surprise est principalement dû à la situation tout à fait extraordinaire que notre Commune (mais pas seulement elle) a traversée en 2020.

Les raisons de cet écart entre le budget et les comptes sont de trois natures différentes :

- Des coûts inférieurs à ceux budgétés en raison de l'arrêt presque total des activités durant six semaines et du ralentissement des affaires tout au long de l'année 2020 en raison des restrictions sanitaires et des quarantaines du personnel.
- Des investissements non réalisés, toujours en raison de la crise sanitaire et dans la continuité des reports relatifs aux inondations de Dombresson en 2019.
- Des revenus plus élevés, cette fois sans lien avec le Covid, mais découlant d'une année 2019 dont les revenus se sont avérés supérieurs aux attentes et qui ont donc dopé les rentrées fiscales 2020. L'impôt des frontaliers a par exemple rapporté CHF 530'000 de plus qu'escompté au budget.

Ces trois domaines vont avoir chacun une influence différente sur la situation financière communale future :

- Les coûts plus faibles, dus à une activité réduite, peuvent être considérés, du moins partiellement, comme de réelles « économies » à caractère ponctuel, mais ils restent des dépenses qui n'ont pas été faites et qui ne devront pas être « rattrapées ».
- Les investissements non réalisés seront, pour leur part, vraisemblablement reportés en 2021 ou plus tard. Cela laisse présager une augmentation des dépenses pour l'année en cours qu'il ne faut surtout pas négliger.
- Le fait que les rentrées fiscales d'une année correspondent aux résultats de l'année précédente laisse penser que l'année 2021, voire les suivantes, verra une baisse sensible des rentrées compte tenu du ralentissement de l'économie en 2020 et 2021. Au niveau cantonal, cette baisse des rentrées a été estimée à CHF 50 millions en 2021.

TH 510396 Page 6/34



Ces éléments ne sont pas de bon augure pour la situation financière de la Commune dans les années à venir et le refus de la hausse d'impôts en votation populaire le 13 juin ne fait que renforcer ces perspectives négatives. Ainsi, la Commission de gestion et des finances insiste sur le caractère exceptionnel de ce résultat qui ne représente pas la réalité financière de Val-de-Ruz et qui laisse présager des exercices peu réjouissants pour les années à venir.

Lors de sa séance, la CGF a relevé avec satisfaction la qualité du rapport de gestion financière 2020, la clarté des explications et la bonne tenue des comptes et en remercie le Conseil communal et l'administration. Dans l'examen de détails, quelques questions et remarques ont été amenées par les commissaires.

La Commission a regretté de ne pas disposer d'un rapport de gestion complet de Viteos qui ne fournit qu'un rapport d'exploitation. De plus, elle s'est questionnée sur la raison du faible coût du mandat de Viteos qui est la moitié de ce qui était prévu. Est-il à craindre que le reste de la somme soit reporté sur 2021 ? Le Conseil communal n'avait pas de réponse sur ce point.

Toujours dans le domaine de l'eau, il a été relevé que le taux de fuite sur le réseau d'eau est extrêmement élevé, il atteint plus de 37% (fuites et erreurs de comptage), soit 90m³ par heure qui disparaissent dans la nature. L'état du réseau d'eau est préoccupant et les fuites augmentent chaque année. Pour rappel, l'objectif de la Commune est d'atteindre un pourcentage de 15% de fuites. À noter que ce compte est autoporteur, ces fuites n'ont donc pas de répercussion sur les comptes communaux, si ce n'est pour la consommation d'eau propre à l'administration communale. Ce sont donc les consommateurs qui paient pour de l'eau qui ne leur parvient jamais!

Pour finir, la Commission a regretté de constater que certaines de ses sources d'eau étaient inutilisables, car contaminées notamment par des pesticides. Certains pesticides peuvent se retrouver à polluer les ressources en eau potable plusieurs années après leur interdiction. Les commissaires ont en revanche été soulagés d'apprendre qu'aucun métabolite du fongicide chlorothalonil n'a été identifié dans les eaux distribuées au Val-de-Ruz.

La CGF a constaté avec satisfaction que la part de personnel féminin représente 55%. Cependant, cette donnée devrait surtout être analysée au sein des différents niveaux hiérarchiques. On constate par exemple rapidement qu'au niveau des cadres, il n'y a que 3 femmes sur 11 administrateurs.

Pour finir, la CGF a émis la proposition d'organiser une séance d'information sur les finances communales destinée aux conseillères générales et conseillers généraux en début de législature afin que tous les membres du Législatif disposent des mêmes notions et informations en matière financière, en particulier en ce qui concerne les ratios financiers. Cette proposition a été bien reçue par le Conseil communal qui devrait proposer cette formation prochainement.

Les comptes 2020 sont positifs, mais l'avenir financier de la Commune n'a rien de rassurant entre les conséquences économiques de la crise sanitaire et le résultat de la votation du 13 juin sur l'augmentation du coefficient fiscal. Malgré la crise, il faut que la Commune puisse continuer à soutenir les acteurs locaux et investir pour l'avenir de Val-de-Ruz.

TH 510396 Page 7/34



En conclusion, la Commission de gestion et des finances a accepté à l'unanimité des membres présents les comptes 2020 et vous recommande d'en faire de même. »

M. Jonathan Amstutz (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« C'est avec surprise et satisfaction que le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance du résultat de l'exercice 2020 de la Commune de Val-de-Ruz.

Le groupe PLR-Le Centre tient tout d'abord à remercier les collaborateurs de l'administration et le Conseil communal pour le travail réalisé ainsi que pour la qualité, le détail et la pertinence de son rapport de gestion ainsi que toutes les annexes mises à disposition.

Toutefois, personne n'est dupe! Après analyse des comptes détaillés, il apparait que la majorité des éléments ayant permis de présenter un bénéfice d'environ CHF 368'000 en 2020 sont exogènes au retour de la Commune à une situation de bénéfice structurel. Le retour des comptes dans les chiffres noirs peut s'expliquer par des causes extraordinaires induites notamment par la renonciation ou le report de divers investissements et par la réduction des charges courantes liée aux restrictions dues à la pandémie, pour une grande part en tous les cas.

À noter malgré tout ça une bonne tenue des recettes fiscales en 2020 qui contrastent avec la probable diminution des recettes à prévoir pour 2021, la conjoncture s'étant dégradée en raison de la pandémie.

Le déficit structurel étant toujours important, les investissements à réaliser nombreux, le maintien des recettes fiscales incertain, l'augmentation d'impôt refusée, le Conseil communal devra faire preuve d'une certaine inventivité et surtout de beaucoup de diligence pour faire face aux défis des années à venir.

Malgré ces conditions-cadres peu réjouissantes, le groupe PLR-Le Centre encourage le Conseil communal à continuer de planifier les investissements nécessaires notamment pour moderniser les infrastructures et le patrimoine, notamment les bâtiments, afin de diminuer les charges d'exploitation et maintenir, voire même si possible, augmenter les rendements indispensables à la bonne santé financière de la Commune.

Pour conclure, le groupe PLR-Le Centre validera les comptes et le rapport de gestion 2020 mais appelle à une prudence extrême. Le résultat 2020 ne semble être qu'une brève éclaircie avant l'orage. Un orage que l'on n'espère pas aussi dévastateur que celui du 21 juin 2019. »

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) donne lecture du rapport du groupe PS en indiquant qu'il ne partage pas les propos du président.

« Le groupe socialiste a examiné attentivement le rapport à l'appui des comptes 2020. Il tient à remercier en premier lieu les différents services de l'administration et le Conseil communal pour la qualité de leur travail. Le rapport aux comptes 2020 suscite les commentaires suivants:

La qualité et l'exhaustivité de ce rapport et de ses très nombreuses annexes sont à relever.
 Cela permet une analyse approfondie débouchant cependant, et bien malheureusement, sur

TH 510396 Page 8/34



un constat mitigé malgré le résultat légèrement positif enregistré. Nous ne sommes donc pas sortis de l'auberge, et le résultat désastreux des dernières votations ne laisse que peu d'espoir.

- L'essentiel ayant déjà été exprimé dans le cadre du rapport de la CGF, nous n'y revenons pas en détail. Il convient cependant de souligner que le résultat légèrement excédentaire provient de trois facteurs principaux : des revenus fiscaux plus élevés que prévu, mais basés sur 2019, des coûts inférieurs en matière de fonctionnement et un ralentissement des investissements, le tout dû à la crise sanitaire. Ce différentiel de quelque CHF 3 millions s'avère trompeur et les comptes 2021 montreront certainement une tout autre réalité.
- Compte tenu de ce bilan, il est impossible de ne pas évoquer les inquiétudes quant à l'avenir suite au désaveu de la population envers ses propres élus, contrairement à l'avis du président. La péjoration inévitable de la situation financière de notre Commune risque bien d'entraîner des coupes dans les domaines tenant à cœur à notre groupe, comme la culture, l'éducation et le social entre autres. Sans préjuger des futures mesures, nous appelons notre Conseil à ne pas céder à la sinistrose et à ne pas perdre de vue les ambitions et les projets que nous souhaitons réaliser. En effet, si nous nous privons de tout ce qui crée du lien, de tout ce qui fait envie et de tout ce qui permet de rêver un peu, nous risquons non seulement de prétériter excessivement l'attractivité de notre belle commune, mais également son avenir.

Ceci étant, le groupe socialiste acceptera le rapport à l'appui des comptes 2020. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Les comptes d'une commune sont censés refléter l'état de la conjoncture. Or, force est de constater que ceux de 2020, année historique de la première pandémie vécue depuis exactement un siècle, ne représentent pas la crise que notre société a vécue et continue de vivre.

Nous pouvons évidemment nous en réjouir, mais nous ne pouvons pas ignorer les souffrances humaines que le résultat positif des comptes nous cache.

Nous aimerions en particulier remercier ici vivement l'ensemble des employés de la Commune qui ont tenu la barque à flot durant cette année 2020 si particulière et qui continue de le faire aujourd'hui encore. Nous connaissons les tensions que la crise a générées dans toute la population, et savons que le personnel de l'administration en a parfois subi les foudres bien malgré lui, juste parce qu'il était souvent le dernier représentant de l'autorité sur le terrain.

Ces mêmes remerciements vont également aux conseillers communaux, qui pour certains ont été durement et injustement sanctionnés aux dernières élections.

Le résultat des urnes le 13 juin dernier concernant la hausse d'impôt montre encore une fois la difficulté d'être reconnu pour l'engagement et les réalités du quotidien de nos autorités et de leur administration.

Le résultat positif des comptes ne doit pas nous faire oublier les défis qui se dressent devant nous ces prochaines années.

TH 510396 Page 9/34



Notre groupe est particulièrement inquiet des causes et conséquences du réchauffement climatique. La fin programmée de l'énergie à bon marché pour nous chauffer ou nous véhiculer et les ressources en eau qui vont immanquablement se raréfier.

Le rapport de Viteos sur l'état du réseau d'eau de la commune et des pertes croissantes qui frisent les 40% ont de quoi nous inquiéter au plus haut point. Nous attendons du Conseil communal qu'il aborde ce problème avec la plus haute urgence.

L'assainissement énergétique des bâtiments, qu'ils soient privés ou publics, est une autre priorité absolue de ces prochaines années ainsi que notre autoapprovisionnement en énergies renouvelables. Notre indépendance énergétique en sera grandement tributaire.

Trois défis pour trois domaines qui nécessiteront des trésors d'agilité politique à mettre en œuvre au regard, là aussi, des résultats des votations du 13 juin, concernant cette fois la loi CO_2 .

Nous en appelons à l'ensemble des partis politiques afin que nous puissions relever ces défis vitaux en bonne intelligence pour garantir l'avenir de notre communauté de destin.

Notre groupe s'est penché sur les comptes 2020, résumé des 56'200 écritures de l'année. Il a reçu les réponses aux principales questions que nous nous sommes posées. Nous n'allons pas revenir sur les détails des comptes, au profit d'une position axée sur la gratitude envers ceux qui font le quotidien de notre commune et sur l'avenir de celle-ci.

Nous accepterons les comptes, mais poserons encore quelques questions lors de l'examen de détail. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) rappelle que lors de la première demande d'augmentation du coefficient fiscal, l'UDC l'avait combattue par référendum et que cela a permis la réalisation de réelles et substantielles économies aboutissant à un résultat meilleur, voire même positif, des comptes communaux. Il ajoute que lors du deuxième référendum, le peuple a confirmé sa volonté de suivre la volonté du parti UDC.

Il indique enfin que l'UDC s'abstient de voter en raison du manque de fiabilité de Viteos.

M. Yvan Ryser (CC) communique la position du Conseil communal.

« On a beaucoup parlé de passé, un petit peu d'avenir. Les incertitudes, ça existe depuis toujours et on a dû composer avec et on continuera de composer avec. Chacune et chacun les apprivoise à sa manière. Pour la préparation du travail sur le budget 2022, nous allons les appréhender collectivement avec le courage et la détermination nécessaires, tout en prenant en compte les limites de notre terrain de jeu. »

Lors de la discussion de détail, M. Laurent Debrot (Les Verts) pose les deux questions suivantes :

TH 510396 Page 10/34



Approvisionnement en eau:

Selon le rapport de Viteos, une partie des sources d'eau de Coffrane ne sont plus utilisées depuis 2018 car elles contiennent, en particulier, trop de nitrate et de pesticides. Cela concernerait plus de 40'000 m³ qui ont été compensés par des apports d'eau de Neuchâtel et du Sivamo.

Il est dit dans ce rapport qu'une séance avec les agriculteurs concernés a été organisée pour les sensibiliser au problème.

Une amélioration est-elle déjà perceptible et quels autres moyens le Conseil communal entend-il se donner pour assurer la qualité de notre approvisionnement en eau ?

M. Daniel Geiser (CC) transmet la réponse du Conseil communal.

« Une amélioration de la situation n'a malheureusement pas pu être constatée par notre mandataire Viteos depuis le constat de 2018. Toutes les sources sont analysées régulièrement. Si les résultats se situent dans les normes, l'eau est injectée dans le réseau ; si ce n'est pas le cas, l'eau est immédiatement écartée de la consommation. Nous pouvons donc dire que la qualité de notre approvisionnement est bonne. Par contre, le volume est en effet limité. Pour remédier à cela, la Commune de Val-de-Ruz a mandaté Viteos pour l'élaboration du nouveau plan général d'alimentation en eau potable (PGA) et a relancé la mise en place d'un nouveau plan général d'évacuation des eaux (PGEE) pour le secteur ouest, plus précisément pour les villages de Boudevilliers, Coffrane et Geneveys-sur-Coffrane en collaboration avec la Commune de Neuchâtel. Le PGA devrait, nous l'espérons, aboutir en 2022 alors que le PGEE Ouest va faire prochainement d'une planification plus précise. »

Déchets:

La Commune installe de plus en plus de moloks. Y a-t-il une volonté de supprimer à terme les tournées de ramassage des déchets ménagers ?

M. Daniel Geiser (CC) communique la position du Conseil communal.

« La Commune de Val-de-Ruz n'a pas prévu de supprimer la tournée des déchets ménagers. Pour preuve, la publication récente d'un appel d'offres « marchés publics » pour le mandat de ramassage des déchets urbains pour les années 2022 à 2025. Les résultats seront connus d'ici cet été.

Si des moloks sont posés dans certains quartiers, c'est pour des raisons soit de sécurité, soit par demande expresse des promoteurs de nouveaux quartiers. En effet, l'accès en camion est particulièrement périlleux pour les camions, toujours plus grands, en hiver. D'autre part, les nouveaux quartiers préfèrent la pose de moloks plus esthétiques que les conteneurs métalliques.

Vu la situation financière communale, une analyse sera faite dans le courant de cette législature, sur la gestion des déchets en général (figurant dans le programme de législature) incluant l'organisation la plus optimale et efficiente possible du ramassage des déchets dans les villages. »

TH 510396 Page 11/34



Entrée en matière : acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté portant approbation des comptes et de la gestion 2020 : accepté par 35 voix et 4 abstentions.

8. Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'400'000 sur quatre ans (2021-2024) pour la rénovation d'appartements locatifs

M. David Tramaux (PLR) communique le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et finances a étudié le rapport sur la demande de crédit-cadre de CHF 1'400'000 relatif à la rénovation d'appartements sur quatre ans (2021-2024) et remercie les auteurs pour le caractère succinct mais néanmoins extrêmement clair de ce rapport.

Il est bon de rappeler que la Commune a sous gestion 286 objets locatifs et qu'il est de son devoir de maintenir ceux-ci dans un état permettant leur mise en location.

Le parc immobilier de la Commune est mis sous pression et devient vieillissant. Il est important de maintenir notre patrimoine financier de sorte que celui-ci ne soit pas déserté et que le taux de vacance des appartements communaux reste le plus faible possible.

Le crédit soumis de CHF 1'400'000 vise à rénover entre 38 et 47 appartements avec une gestion dite opportuniste puisque c'est lors de la vacance d'appartement que les objets seront rénovés.

L'objectif de ces rénovations est d'assurer la mise en location de ces biens afin que ceux-ci soient fonctionnels, conformes aux exigences, et ceci sans négliger le rapport qualité/prix qui doit correspondre au marché local avec des locations dans la fourchette basse des prix du marché.

Les travaux concernés par ces rénovations sont de types rénovations de cuisines, sols, salles de bain, le présent crédit ne concerne pas des travaux de type lourds à savoir isolation périphérique, toiture, changement de chaudière, etc. Il s'agit bien de remettre au goût du jour et aux normes les appartements, avec parfois redisposition des pièces afin d'être en adéquation avec le marché.

En ce qui concerne les matériaux utilisés, les appareils électroménagers ont obligatoirement une étiquette énergétique « A » et les appareils sanitaires sont équipés d'accessoires permettant de limiter la consommation d'eau, les matériaux à base de bois massif ou de bois extrudé portent systématiquement des labels garantissant que les forêts desquelles ils proviennent sont gérées durablement. Quant à la gestion des déchets de chantier générés par la rénovation, ils suivent tous une filière en adéquation avec l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED). Il est relevé qu'une politique d'énergie et de développement durable n'existe pas réellement et qu'il pourrait être fait plus en la matière. La commission des achats devra se pencher sur le sujet.

Ce présent crédit-cadre fait suite à un premier crédit-cadre de même valeur pour la période 2017-2020 qui a permis de rénover avec succès 47 appartements.

TH 510396 Page 12/34



La répartition annuelle cible est de CHF 350'000, les recettes supplémentaires induites par ces rénovations sont estimées à CHF 10'000 et les coûts à environ CHF 5'000. Le résultat est donc bien un léger excédent de recettes d'environ CHF 5'000, qui est le bienvenu en la période actuelle.

La Commission de gestion et des finances a accepté à l'unanimité des membres présents cette demande de crédit-cadre et vous recommande d'en faire de même. »

M. David Moratel (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste a examiné attentivement le rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 1'400'000 sur quatre ans. Tout d'abord, le rapport est court, bref et précis. Mais pour certains membres du groupe socialiste, il est trop court et manque de précisions sur les appartements et les travaux qui seront réalisés. Question : à la fin 2024, est-il envisagé de faire un rapport de clôture ? Chaque rénovation contribue au maintien voire à la progression de la valeur immobilière communale. Ensuite, il est possible d'augmenter la location et donc faciliter le remboursement de la dette.

Quelques points très positifs relevés dans le rapport :

- L'essentiel des travaux de rénovation est attribué aux entreprises vaudruziennes.
- Les appareils électriques portent obligatoirement une étiquette énergétique de type « A ».
- Les appareils sanitaires sont équipés de dispositifs afin d'économiser de l'eau.
- Les déchets des chantiers suivent une filière en adéquation avec l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED).
- Les produits de construction à base de bois portent un label garantissant que les forêts soient gérées de manière durable.

Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le rapport et vous recommande d'en faire de même »

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) communique le rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre a réservé un bon accueil à ce rapport et a apprécié sa présentation. Notamment, le tableau de synthèse qui nous renseigne sur les différents paramètres pris en compte quant aux objectifs et au processus de décision relatif à la rénovation d'un appartement.

Ce crédit-cadre est prévu pour entreprendre des travaux de rénovations lourdes lorsqu'un appartement devient vacant et de maintenir le rythme des rénovations nécessaires.

Il est à relever que deux à trois demandes d'offres sont sollicitées auprès des entreprises du tissu économique local.

D'autre part, la Commune favorise les produits écoresponsables et les appareils électroménagers de classe « A ».

TH 510396 Page 13/34



Il est judicieux de pouvoir être réactif lors d'une fin de bail afin d'exécuter les travaux de rénovation indispensables et de maintenir un parc immobilier attractif. Il est à préciser que ces investissements génèrent un excédent de produits.

Notre groupe acceptera donc à l'unanimité ce crédit-cadre. »

Mme Stéphanie Skartsounis (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Notre groupe a pris connaissance du rapport succinct et clair concernant la question de la rénovation du patrimoine immobilier communal et remercie le Conseil communal pour sa préparation. Il en résulte néanmoins les interrogations suivantes :

La Commune possède une centaine d'immeubles locatifs dont les logements doivent être rénovés au fil du temps en fonction des départs des locataires. En effet, à chaque résiliation, un bilan de l'état du logement est effectué et, si nécessaire, les travaux sont organisés avec un appel d'offres et l'exécution des travaux par des entreprises locales.

Mais comment la Commune attribue-t-elle les travaux aux entreprises ? Quels sont ses critères d'attribution ?

Y a-t-il un engagement formel des entreprises concernant notamment, le respect des conditions de travail et des dispositions relatives à la protection des travailleurs, le respect de l'égalité de traitement entre femmes et hommes ainsi que l'attestation du paiement des cotisations sociales ?

De plus, le crédit-cadre doit permettre de rénover une quarantaine de logements entre 2021 et 2024. Toutefois, selon le tableau de synthèse, le calcul de référence pour la rénovation correspond à 1% de la valeur du patrimoine financier, soit CHF 500'000/an. Dans le cas présent, le crédit-cadre demandé s'élève à CHF 1'400'000 pour 4 ans, donc en dessous du montant de référence qui devrait être de CHF 2'000'000. Pouvez-vous nous expliquer cette différence ?

Notre groupe acceptera le crédit-cadre, car il apparait comme la solution la plus adaptée pour gérer la rénovation des appartements dont le changement de locataires reste imprévisible. Nous approuvons la démarche de la Commune de rénover et d'entretenir son patrimoine puisqu'il est évident que la réutilisation de l'existant permet d'économiser des ressources et de l'énergie. L'objectif de travailler essentiellement avec des entreprises locales permet aussi de favoriser les circuits courts. Ces travaux contribuent enfin à préserver voire valoriser la valeur immobilière communale.

Toutefois, nous estimons que des conditions claires doivent encadrer ces travaux de rénovation afin d'encourager l'utilisation de matériaux et produits "éco" ainsi que la bonne pratique écoresponsable, car la Commune doit être exemplaire en matière de durabilité. Par conséquent, un postulat appuyant cette demande est présenté par le groupe Verts-Vert'libéraux dans la présente séance. »

TH 510396 Page 14/34



M. Yves Tanner (UDC) donne lecture du rapport du groupe UDC.

« Le groupe UDC a pris bonne note de la demande d'un crédit-cadre de CHF 1'400'000 s'étalant sur quatre ans pour la rénovation d'appartements locatifs. Ce qui est justifié par notre parti car ce crédit concerne des appartements peu entretenus depuis plus de 30 ans et que lors de rénovations, il s'agit d'entretien et la location peut être augmentée et le revenu induit par les rénovations étant élevé, ceci entraîne un bénéfice sur les charges d'exploitation.

Le groupe UDC soutiendra dans son ensemble cette demande de crédit tout en vous remerciant pour votre attention. »

M. Yvan Ryser (CC) transmet les réponses du Conseil communal.

Premièrement, concernant la question posée lors de la Commission de gestion et des finances au sujet du taux de vacance des appartements dont la Commune est propriétaire, il indique que le rapport fait mention d'un taux de vacance moyen cantonal à 2.35%, d'un taux de vacance régional de 1.36%, pour le patrimoine communal ce taux est de 2.09%, soit une moyenne de 6 appartements vides durant l'année précédente, pour autant qu'on ne compte pas les 7 appartements de la rue des Monts à Cernier, immeuble entièrement vide en raison d'un projet d'extension de la Pomologie 1.

S'agissant du nombre d'immeubles locatifs actuellement au patrimoine communal, il est de 33 et non de 100.

En ce qui concerne l'écart entre le calcul de référence pour la rénovation d'appartements qui est de CHF 500'000 par année - environ 1% de la valeur au bilan - et le fait que l'on ne va dépenser « que » CHF 350'000 par an, il indique que le taux de rotation d'appartements fait que l'on n'arriverait pas à réaliser d'autres rénovations. C'est le taux de rotation des appartements qui se vident qui permet au fur et à mesure les rénovations. Avec l'expérience des huit dernières années, le potentiel de 35 à 45 appartements à rénover est réaliste.

Concernant les assurances sociales et le contrôle des prestataires, il relève que dans le cadre des micromarchés, attribués généralement sur trois offres, ce qui est important dans le choix de fournisseurs, ce sont les délais dans lesquels il est possible répondre car il n'est pas optimal de négocier durant quatre mois des prix et de perdre quatre mois de loyer.

Les critères à prendre en compte sont donc la disponibilité, qui doit être établie par l'entrepreneur mais également le prix, qui se contrôle au travers des offres.

Sur la question des assurances sociales, il indique qu'habituellement, le contrôle se fait dans le cadre de l'offre avec les attestations fournies mais qu'effectivement, cela ne se fait pas à la Commune. Il indique que des contrôles périodiques pourraient facilement être mis en place puisque la Commune travaille pratiquement toujours avec les mêmes entreprises régionales.

Il ajoute encore que la Commune ne travaille pas qu'avec une entreprise de cuisine par exemple, mais il s'agit d'une rotation entre les entreprises de cuisine qui sont mises en concurrence à

TH 510396 Page 15/34



chaque objet. La Commune fait en sorte que chaque entreprise puisse « avoir une part du gâteau ».

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 1'400'000 sur quatre ans (2021-2024) pour la rénovation d'appartements locatifs : l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Postulat PO21.002 - Politique de durabilité lors des rénovations

« Le Conseil Communal est prié de mettre en place une politique de durabilité qu'il appliquera lors des rénovations de biens communaux. Nous saluons que des efforts soient déjà fournis, par exemple quant au choix d'appareils électroménagers de classe A. Nous souhaiterions toutefois que la commune se munisse de lignes directrices qui encadrent le choix de matériaux durables (de nombreux labels existent) et si possible, de provenance locale. Par exemple, privilégier des enduits en argile ou à la chaux, des peintures végétales et du bois de provenance locale puisque Val-de-Ruz est propriétaire de nombreuses forêts. La Confédération a déjà publié des guides pour des achats publics écologiques et le label Sméo utilisé par le canton de Vaud propose aussi des critères qui pourraient inspirer la commune.

Nous laissons le soin au Conseil Communal d'instaurer une politique de durabilité dans ses choix de matériaux en définissant des directives applicables et faisant honneur à notre statut d'écorégion.

Le groupe VVL »

Mme Chloé Douard (Les Verts) transmet la position du groupe VVL.

« Le texte de notre postulat se trouve à l'écran mais laissez-moi brièvement vous en rappeler le but. Nous avons compris à la lecture du rapport que des efforts sont déjà fournis, par exemple dans le choix de l'électroménager ou pour réduire la consommation d'eau. Mais nous pensons qu'en tant qu'écorégion, la Commune doit se positionner encore plus clairement. C'est pourquoi nous souhaitons que la Commune se donne des objectifs clairs pour les rénovations de son immobilier. Ces directives devront comprendre des critères pour que des alternatives durables dans le choix des matériaux telles que des enduits en argile, des peintures végétales ou à la chaux ou du bois massif local soient privilégiées lorsqu'elles existent. Le canton de Vaud et certaines de ses communes se sont déjà donné de tels objectifs et sûrement que Val-de-Ruz peut s'en inspirer. Nous demandons donc au Conseil communal de fixer des directives claires pour que les matériaux utilisés lors de rénovations remplissent de tels critères de durabilité. »

M. Yvan Ryser (CC) indique que le Conseil communal ne combattra pas ce postulat.

Vote de prise en considération : le postulat est pris en considération par 25 voix contre 0 et 14 abstentions.

TH 510396 Page 16/34



9. Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'200'000 sur quatre ans (2021-2024) pour le renouvellement du parc véhicules communal

M. Simon Gandolfo (PVL) communique le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Lors de sa séance du 31 mai, la CGF a étudié avec beaucoup d'intérêt le rapport très détaillé du Conseil communal relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 1,2 million sur quatre ans pour le renouvellement du parc véhicules communal et en a fait les conclusions suivantes :

- Le parc véhicule de la Commune est vieillissant et certains tracteurs et agrégats ont plus de 20 ans aujourd'hui, le nombre d'heures d'utilisation de ceux-ci dépasse de beaucoup les pratiques admises dans le domaine des travaux publics, ceci engendrant des coûts d'entretien et de consommation de carburant conséquents.
- Alors que la question de l'écologie est plus que jamais prioritaire, la CGF constate avec plaisir que le Conseil communal a pris acte de son vœu que pour toute acquisition d'un véhicule de moins de 50 CV, une demande d'offre supplémentaire pour un modèle électrique ou à hydrogène soit faite.
- La CGF fait confiance au Conseil communal en ce qui concerne l'achat de nouveaux véhicules, nous sommes une écorégion et sommes conscients qu'à l'heure actuelle il n'y a pas vraiment d'alternative. Mais, rappelons-nous que ce qui était vrai au moment de l'écriture de ce rapport ne le sera peut-être plus dans 6 mois, tant l'évolution dans le domaine de la mobilité électrique et alternative est rapide.
- Pour finir, la CGF souhaite avoir dans deux ans un rapport détaillé sur l'utilisation du parc véhicules et les possibilités identifiées d'en faire un usage plus rationnel.

Pour conclure, la Commission de gestion et finances a accepté à l'unanimité des membres présents ce crédit-cadre et vous recommande d'en faire de même. »

Mme Hélène Ecoutin-Dupuy (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance de la demande d'un crédit-cadre de CHF 1'200'000 pour le renouvellement du parc véhicules communal.

Cette demande fait suite à un premier crédit accordé pour la période 2016 - 2019 s'agissant des véhicules légers et concerne ici les tracteurs, petits tracteurs et accessoires.

À l'appui de sa demande, le Conseil communal souligne, entre autres, l'extension du réseau routier communal et dès lors l'accroissement des besoins d'une part et les besoins spécifiques du secteur forestier avec l'implantation d'un nouveau bâtiment à Evologia dont la gestion des stocks exige un véhicule muni d'un bras télescopique avec benne d'autre part.

Le Conseil communal a souligné également le délai de livraison particulièrement long de ces fournitures qui est actuellement de 6 à 12 mois.

TH 510396 Page 17/34



Le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance du rapport fourni par le Conseil communal à l'appui de sa demande et le remercie pour le travail minutieux fourni.

Il salue une gestion intelligente de ses besoins, notamment en faisant appel à de la location de certains véhicules dont le coût pour en être propriétaire (achat, entretien, gardiennage) serait disproportionné.

Le groupe PLR-Le Centre a relevé que plusieurs véhicules sont destinés à répondre aux mêmes besoins alors que certaines tâches n'ont pas à être effectuées au même moment ; le déneigement en est bien sûr le contre-exemple.

Le groupe PLR-Le Centre s'est finalement longuement questionné sur l'étendue d'un tel renouvellement en posant les questions que tout à chacun est amené à se poser pour un changement de véhicule quelque peu vieillissant et alors que le portefeuille n'est pas bien lourd : le mener jusqu'au bout au risque d'augmenter les frais d'entretien ; en acquérir de nouveaux au risque de supporter des frais d'entretien moins fréquents mais plus coûteux (problème de l'électronique) ; faire appel à de la location notamment auprès de partenaires privés ; mutualiser les besoins avec d'autres communes voisines ; diminuer les performances, notamment le nombre de CV... Ce sont des pistes de réflexion.

Au terme de ces échanges, le groupe PLR-Le Centre propose qu'un crédit-cadre soit en effet octroyé car il existe un réel besoin mais que son montant soit diminué à CHF 900'000.

Ce montant permettra dès lors de renouveler les véhicules classés dans les trois premières priorités, cinq véhicules n'étant dès lors pas inclus sur 22 demandés.

Bien évidemment, le groupe PLR-Le Centre donne toute sa confiance au Conseil communal et à sa capacité à gérer ce renouvellement avec ses deniers diminués. »

M. Yann Mesot (UDC) donne lecture du rapport du groupe UDC.

« Notre groupe s'est penché avec attention sur cette demande de crédit qui n'a pas fait l'unanimité. En effet, en cette période où nos finances ne sont pas au beau fixe, n'est-il pas possible de faire durer ces véhicules, ou tout du moins une partie, plus longtemps ?

Notre groupe se pose également la question du partage du matériel : ne serait-il pas possible que, dans l'attente d'un ciel plus dégagé, les différentes zones de notre Commune se prêtent le matériel ?

Nous saluons le réalisme du Conseil communal concernant les modernisations électriques ou à hydrogène, le gros œuvre ne pouvant dépendre des aléas de la météo, d'une borne de recharge ou de quelque service encore trop peu présent en Suisse.

Pour conclure et comme vous l'aurez certainement compris, notre groupe refusera cette demande qui ne nous semble pas raisonnable en ce moment. »

TH 510396 Page 18/34



M. Patrick Lardon (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance avec grande attention de cette demande d'un créditcadre de CHF 1'200'000 sur quatre ans (2021-2024).

Il est à relever que nous avons à traiter le deuxième crédit-cadre pour le renouvellement du parc de véhicules pour les unités administratives de notre Commune. Le premier portait sur les années 2016 à 2019.

Nous pouvons être surpris que notre Autorité soit sollicitée uniquement en 2021 pour un second crédit-cadre.

Nous tenons à relever la grande qualité et explications fortement détaillées dudit rapport.

Nous ne pouvons que constater qu'un grand effort de réflexion a été effectué pour élaborer, rédiger et illustrer ce rapport de 20 pages.

Le choix des motorisations des véhicules doit être fait après une réflexion approfondie pour permettre de travailler avec lesdits véhicules de manière efficace et efficiente.

L'avenir nous dira si une motorisation à hydrogène est la solution à adopter.

Nous souhaiterions que la tonte de l'herbe des espaces verts communaux puisse être effectuée par des moutons où cela est possible, comme le démontre l'entretien des espaces verts de la Fontenelle par des ovins.

Nous escomptons que la troisième demande d'un crédit-cadre pour le renouvellement du parc de véhicules pour les unités administratives de notre Commune intègre la possibilité d'utiliser des chevaux pour l'accomplissement de certaines tâches. Leurs déjections appelées crottin sont un excellent engrais et peuvent être valorisées dans la production de biogaz et permettront à la Commune de Val-de-Ruz d'être une écorégion exemplaire.

Nos réflexions nous conduisent à soutenir à l'unanimité cette demande de crédit-cadre. »

M. Laurent Oppliger (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Le groupe Verts – Verts'libéraux s'est penché avec intérêt sur le rapport du Conseil communal et nous le remercions pour ce rapport détaillé.

Nous comprenons la nécessité du renouvellement de certains véhicules, hérités des anciennes communes, et qui accusent le poids des ans, des kilomètres et des heures de travail.

Nous comprenons également l'organisation par zone, vu l'étendue du territoire communal, mais malgré tout nous insistons sur les collaborations transversales, entre zones, lorsque la proximité le permet, et entre services communaux, ceci afin d'utiliser le plus efficacement possible notre parc de véhicules.

Après cette période Covid et soucieux de favoriser l'économie locale, nous invitons les services concernés à demander des offres et à se fournir prioritairement auprès de revendeurs régionaux.

TH 510396 Page 19/34



Nous apprécions que la réflexion soit faite pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles et nous sommes bien conscients qu'actuellement, pour les véhicules de travail tels que présentés dans le présent rapport, il n'existe que peu ou pas d'alternatives techniquement et financièrement valables.

Malgré tout, les progrès technologiques et la demande évoluant rapidement, nous sommes convaincus que de telles alternatives de motorisation seront de plus en plus proposées dans les années à venir.

C'est pourquoi nous insistons sur la recherche de possibilités de motorisation durable, tant pour les moteurs jusqu'à 50 CV, tel que proposé comme obligatoire, mais également pour les motorisations supérieures, les améliorations techniques ne s'arrêtant pas arbitrairement à 50 CV.

Sachant qu'un véhicule doit, pour des questions de rentabilité mais aussi d'énergie grise, être utilisé le plus longtemps possible, cela nous amène dans les années 2040 pour des véhicules neufs achetés aujourd'hui.

C'est pourquoi, soucieux de sortir aussi vite que possible des énergies fossiles, nous proposons un amendement demandant de mettre en priorité la recherche et l'achat sur des véhicules d'occasion, à condition bien sûr qu'il y en ait sur le marché et que leur âge ou état ne se répercute pas sur des coûts d'entretien excessifs. »

M. Daniel Geiser (CC) transmet la position du Conseil communal.

« Le premier crédit-cadre voté par la Commune l'a été pour l'achat de véhicules légers pour la période 2016 à 2019.

Nous venons donc devant vous avec un nouveau crédit-cadre, cette fois pour les tracteurs, petits tracteurs et accessoires. Nous avons particulièrement besoin de nouveaux outils du fait, notamment, de l'extension de notre réseau routier suite à la reprise des routes et trottoirs de l'État.

Un besoin spécifique mentionné dans ce rapport est celui d'un engin télescopique avec une benne de 5m³ nous permettant de gérer le stock de copeaux du nouveau hangar qui se situera à côté du chauffage à distance Vivaldis sur le site d'Evologia.

C'est donc l'occasion de ce rapport pour vous informer que nous avons abandonné le projet accepté en septembre 2020 par votre Autorité au profit d'un nouveau projet qui vous sera soumis fin 2021-début 2022. Que s'est-il passé ? En fait, dans l'élaboration finale du projet, nous nous sommes retrouvés avec un surcoût d'environ 25%. Une analyse des flux du bois nous a montré qu'il fallait saisir l'opportunité d'une construction à proximité immédiate du CAD si elle se présentait. Après nous être approchés d'Evologia et du Département du développement territorial et de l'environnement, nous avons obtenu le feu vert de ce dernier pour le nouveau projet de hangar à copeaux à Evologia. Ce projet, d'une grandeur de 620m² environ, va comprendre un bâtiment en PPE sur deux étages, dont le rez servira à Evologia et la dalle supérieure à la Commune pour le stockage de 2'500 à 3'000m³ de copeaux. Cet investissement est nécessaire pour faire face aux 1 à

TH 510396 Page 20/34



2 mois où nous ne pouvons pas faire de déchiquetage en forêt à cause de la neige ; aucun déchiquetage n'étant fait au hangar.

Revenons au rapport sur le crédit-cadre. Nous insistons sur le fait que le renouvellement des petits et grands tracteurs est fait dans une stratégie de répartition des achats et des charges d'amortissement sur plusieurs années. Nous n'envisageons donc pas d'achats massifs et groupés. Cette façon de faire permet de travailler localement.

Nous avons réfléchi à l'opportunité d'acquérir nos premiers véhicules électriques. En l'état, nous arrivons à la conclusion qu'il est trop tôt pour nous engager dans cette voie, notamment pour des raisons de coûts. Dans quatre ans, nous sommes sûrs que de nouveaux éléments seront à notre disposition pour nous positionner clairement sur le sujet. Toutefois, suite à la séance de la Commission de gestion et des finances, le Conseil communal a tenu à préciser les éléments suivants :

- Une demande d'offre complémentaire en motorisation électrique sera faite lors de l'achat de véhicule de moins de 50 CV;
- Une analyse des besoins en véhicules sera faite lors de chaque achat.

Le Conseil communal s'opposera à l'amendement du groupe VVL demandant l'acquisition systématique de véhicules d'occasion, plusieurs limites ayant déjà été mises à l'achat des véhicules. Nous voulons éviter l'acquisition de véhicules d'occasion qui pourraient nous poser des problèmes techniques à l'avenir.

Nous relevons qu'il est important pour notre Commune de maintenir une infrastructure suffisante de véhicules pour les tâches telles que la neige et les travaux de voirie sur un territoire de quelque 6'000 ha. Nous donnons déjà de nombreux mandats à l'externe aux privés. Il s'agit d'éviter d'en être plus dépendants.

En résumé, le Conseil communal vous demande un crédit-cadre de CHF 300'000 par an durant quatre ans. La charge totale annuelle se situera à CHF 141'310 pour un amortissement sur 10 ans. Connaissant l'issue du vote de la population concernant la fiscalité communale du 13 juin dernier, il ne s'oppose pas à l'amendement PLR qui réduit la charge totale annuelle à CHF 101'390. »

Vote d'entrée en matière : l'entrée en matière est acceptée par 34 voix contre 4 et 1 abstention.

Amendement du groupe PLR :

Art. 1:

Un crédit-cadre de CHF <u>1'200'000</u> 900'000 sur quatre ans (2021-2024) est accordé au Conseil communal pour le renouvellement du parc véhicules communal.

TH 510396 Page 21/34



Mme Hélène Ecoutin-Dupuy (PLR) ajoute une précision.

« Au risque de me répéter, c'est tenant compte encore une fois du portefeuille que nous avons et finalement on peut même espérer que durant ces quatre années les opportunités technologiques ou autres puissent nous donner raison sur cette diminution et je salue le courage du Conseil communal qui ne s'oppose pas à cet amendement. »

Vote de l'amendement du groupe PLR : accepté par 37 voix contre 1 et 1 abstention.

Amendement du groupe VVL

Art. 2:

Une demande d'offre complémentaire pour un mode électrique ou à hydrogène est obligatoire pour toute acquisition d'un véhicule à moteur d'une puissance inférieure à 50 CV.

En cas d'achat de véhicule à moteur thermique, la priorité sera donnée à l'acquisition de véhicule d'occasion.

M. Laurent Oppliger (Les Verts) précise que l'amendement ne demande pas que ces achats de véhicules d'occasion soient systématiques mais que la question soit étudiée et envisagée. Cela va dans le sens d'une diminution des coûts d'achats pour les différents véhicules.

M. Daniel Geiser (CC) indique que si l'on dit que « la priorité est donnée à un véhicule d'occasion », cela signifie que lorsqu'on demande et reçoit des offres, s'il y a un véhicule d'occasion alors nous avons l'obligation de l'acheter.

Selon lui, il faut que le choix se porte sur les besoins effectifs. Une analyse d'opportunités va être effectuée pour les acquisitions que la Commune doit faire. Il demande donc à l'assemblée sa compréhension afin de pouvoir laisser le Conseil communal faire le travail et ne pas lui mettre des priorités. Il pourra ainsi décider en connaissance de cause.

Il ajoute qu'il a déjà été répondu à une partie des demandes d'étude des modes électriques et à hydrogène et qu'il est évident que si le Conseil communal trouve des solutions moins chères, il les étudiera cas échéant, mais de manière générale et non pas de manière spécifique.

Le Conseil communal s'oppose à la formulation qui a été faite.

M. Francis Krähenbühl (PLR) demande une suspension de séance.

À la reprise des débats, **M. Laurent Oppliger (Les Verts)** souhaite rappeler un argument déjà mentionné dans son rapport : avoir éventuellement un véhicule d'occasion laisse une marge de manœuvre par rapport aux améliorations techniques qui peuvent survenir entre deux. Avec un véhicule neuf, la Commune risque d'être « bloquée » pour 20 ans.

TH 510396 Page 22/34



Nouvelle formulation de l'amendement du groupe VVL

Une demande d'offre complémentaire pour un mode électrique ou à hydrogène est obligatoire pour toute acquisition d'un véhicule à moteur d'une puissance inférieure à 50 CV.

En cas d'achat de véhicule à moteur thermique, le Conseil communal évalue l'opportunité d'acquérir un véhicule d'occasion.

- **M. Francis Krähenbühl (PLR)** indique que sous cette nouvelle formulation, le groupe PLR-Le Centre acceptera cet amendement.
- **M.** Daniel Geiser (CC) indique que le Conseil communal peut vivre avec la formulation telle qu'elle est faite.
- M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) indique que le groupe UDC se rallie à la proposition.
- M. Jonathan Amstutz (PLR) ajoute qu'il y a un risque que des tracteurs qui seraient mis sur le marché par la Commune soient de meilleures occasions que les potentiels achats faits par la Commune, qui pourraient se révéler être de mauvaises occasions.

Il ajoute que, connaissant le marché à titre personnel, d'une manière générale quand les agriculteurs achètent des tracteurs, s'ils fonctionnent bien, ils vont les faire durer. Si au contraire ils ont des problèmes mécaniques, électroniques, ils vont rapidement les remettre sur le marché.

Donc si la Commune veut acheter des tracteurs qui sont de meilleures occasions que ce qu'elle va mettre sur le marché, elle va devoir acheter des tracteurs assez récents qui ont rapidement été mis sur le marché, au risque d'acheter des tracteurs qui ne vont pas. Selon lui, ce n'est pas la bonne solution.

Vote de l'amendement du groupe VVL : accepté par 34 voix contre 2 et 3 abstentions.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 900'000 sur quatre ans (2021-2024) pour le renouvellement du parc véhicules communal : accepté par 37 voix contre 1 et 1 abstention.

10. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 720'400 pour la troisième étape de l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL) de Val-de-Ruz

Le **président** rappelle les étapes qui ont précédé cette demande de crédit.

Un crédit-cadre pour une première étape a été accordé le 5 novembre 2018 pour un montant de CHF 88'000. Le Conseil général a validé le 16 décembre 2019 un second crédit-cadre de CHF 270'000 pour la deuxième étape. Aujourd'hui, le crédit d'engagement demandé est pour la troisième étape, qui doit permettre de formaliser le PAL, avec l'établissement du plan d'aménagement et les règlements qui l'accompagnent.

TH 510396 Page 23/34



Il indique que les dix annexes qui accompagnent le rapport du Conseil communal et le projet d'arrêté donnent un bon aperçu de l'ampleur de la tâche.

M. Jonathan Amstutz (PLR) communique le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Lors de sa séance du 31 mai dernier, la Commission de gestion et des finances a étudié dans les détails le rapport concernant la demande d'un crédit d'engagement à hauteur de CHF 720'400 pour la réalisation de la 3^{ème} étape de l'élaboration du Plan d'aménagement local (PAL) de Val-de-Ruz. Cette demande de crédit intervient dans le contexte suivant :

- L'obligation d'établir un plan d'aménagement local pour chaque commune relève de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) dont la dernière révision, entrée en vigueur en 2014, a pour but de freiner l'extension de la zone à bâtir tout en favorisant la densification à l'intérieur du milieu bâti et en coordonnant le bâti avec la desserte en transports publics.
- En 2014, faisant suite à la modification de la LAT, sur la base des directives de la loi cantonale, les autorités de la Commune de Val-de-Ruz font les démarches nécessaires pour élaborer un plan directeur régional (PDR). Ce dernier sera remis au Canton en 2016 et sanctionné par le Conseil d'État en mai 2018. Ce PDR met en évidence que la Commune de Val-de-Ruz doit réduire sa zone à bâtir pour environ une surface de 10.5 ha.
- En date du 5 novembre 2018, un crédit d'engagement a été voté à hauteur de CHF 88'000 pour la première étape de ce PAL. Cette demande de crédit était couplée à une demande de création d'une zone réservée de Val-de-Ruz afin de geler les zones de construction surnuméraire, le temps d'établir le PAL. Cette dernière est acceptée par arrêté du Conseil général à la même date.
- Le 16 décembre 2019, un crédit d'engagement de CHF 270'000 pour mener à bien la deuxième étape de l'élaboration du PAL a été validé par le Législatif. Cette deuxième étape visait à préparer le terrain et à définir les principes directeurs sur lesquels le PAL devait se construire.
- Aujourd'hui, la 3ème étape, dont la demande de crédit de CHF 720'400 nous occupe, doit permettre la formalisation du PAL qui se traduit concrètement par l'établissement des études de détails, du plan d'aménagement et du règlement y relatif.
- À futur, la quatrième et dernière étape du processus, planifiée pour septembre 2023, consistera en l'adoption du nouveau PAL par le Conseil général de Val-de-Ruz.

Il en ressort que :

- D'un point de vue juridique, l'élaboration d'un PAL découle des législations fédérales et cantonales. L'élaboration d'un nouveau PAL est donc obligatoire, la Commune de Val-de-Ruz n'étant pas en mesure de se soustraire à cette exigence.
- Une adoption du nouveau PAL doit impérativement intervenir avant février 2024, sans quoi les éventuelles indemnisations pour expropriation matérielle ne seront plus prises en charge par l'État dans leur totalité, par l'intermédiaire du fonds de l'aménagement du territoire.

TH 510396 Page 24/34



- D'un point de vue pratique, l'élaboration du nouveau PAL est indispensable. Il permettra d'harmoniser la politique de la Commune fusionnée en matière d'aménagement, de construction et de mobilité tout en permettant enfin d'abroger tous les anciens PAL et les anciens règlements propres à chacune des anciennes Communes.
- L'élément qui fâche concernant cette demande de crédit est le montant demandé; plus de CHF 720'000. Ce montant laisse certains membres de la commission financière dubitatifs tant il paraît démesuré. Les bureaux d'aménagistes semblent allégrement profiter de toutes les obligations légales en matière d'aménagement imposées aux Communes. Malheureusement, aucune alternative n'est en mesure de solutionner cette problématique de coût.
- Néanmoins, la réalisation du PAL, en dehors du crédit d'engagement demandé avec les amortissements qu'il va générer, ne devrait pas avoir d'autre influence directe sur les finances de la Commune, que ce soit en matière de recette ou de charge courante.
- La CGF se recommande auprès du Conseil communal et du service communal en charge du dossier de faire le nécessaire afin que les terrains à bâtir à déclasser soient sélectionnés avec tout le pragmatisme nécessaire afin que le nouveau PAL, une fois adopté, ne nuise pas à l'attractivité économique et résidentielle de la Commune.

Compte tenu de ce qui précède, les membres de la CGF se recommandent auprès du Conseil communal afin qu'il fasse preuve de rigueur dans la gestion de ce dossier et qu'il fasse mieux marcher la concurrence lors de l'attribution des mandats.

Malgré les réserves émises concernant les coûts du crédit sollicité et ceci afin de témoigner leur confiance pour le travail réalisé jusqu'ici, notamment pour les deux premières étapes du PAL, les membres de la CGF ont accepté à l'unanimité cette proposition de modification et vous proposent d'en faire autant. »

M. Dragan Mihailovic (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Une fois la mise en place des unités administratives de la nouvelle Commune terminée en l'année 2013, l'Exécutif a lancé en 2014 les réflexions en vue d'établir un nouveau PAL remplaçant ceux des anciennes communes. C'est en 2015, après le feu vert du Canton que les travaux visant à élaborer un nouveau PAL ont réellement débuté.

Six années plus tard, le projet du plan d'aménagement local de Val-de-Ruz entre dans sa troisième et avant-dernière phase. Il s'agit là d'établir des études détaillées avant d'aborder la quatrième et dernière étape de ce processus laborieux et de longue haleine au bout de laquelle une adoption du nouveau PAL doit intervenir avant février 2024.

Le temps passe vite et l'échéance approche. Malgré toute la complexité de ce travail, les échéances précédentes, les coûts et la transparence ont été rigoureusement respectés. Pour que la population adhère largement à ce projet, la troisième étape de son élaboration est cruciale.

TH 510396 Page 25/34



C'est pour cette raison-là que le groupe socialiste soutient à l'unanimité l'adoption du projet d'arrêté concernant la demande d'un crédit d'engagement de CHF 720'400 pour la troisième étape de l'élaboration du plan d'aménagement local de Val-de-Ruz. »

M. Christian Masini (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance du rapport relatif à cette demande et l'acceptera dans sa grande majorité.

Tout en étant conscient de l'importance de cette troisième étape qui se plongera dans une étude de détail, notre groupe s'interroge sur le montant de celle-ci.

Certes les deux premières étapes de CHF 88'000 et 270'000 budgétées ont été réduites d'environ 6% aux comptes.

Cette troisième étape, qui permettra de donner le fil conducteur de la politique de développement pour notre Autorité et d'adjoindre de la couleur sur la carte de Val-de-Ruz, nous semble démesurée.

Nous imaginons bien que réunir le PAL de 15 communes nécessite un gros travail, mais notre groupe PLR-Le Centre a de la peine à comprendre comment ces chiffres sont affectés.

De plus, l'aide cantonale de CHF 50'000 pour notre Commune nous semble dérisoire, quand bien même, si nous étions restés à 15 communes, nous aurions pu prétendre jusqu'à CHF 2'000 par unité.

Le calendrier sera tenu et pourra normalement être achevé courant 2023 et présenté au Conseil général à l'automne de cette même année.

Comme dit plus haut, le groupe PLR-Le Centre acceptera dans sa grande majorité cette demande de crédit et remercie le Conseil communal pour la réalisation de cet important travail. »

M. Nicolas Comment (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Le groupe Vert-Vert'libéraux a pris connaissance avec intérêt de la demande de crédit pour la troisième étape du PAL et remercie le Conseil communal de mettre à disposition non seulement le rapport mais également les annexes.

Aménager le territoire est une démarche prospective, par nature risquée mais nécessaire. Avec les deux premières étapes du PAL et l'élaboration du plan directeur régional, Val-de-Ruz agit pas à pas, sans précipitation. Cette apparente lenteur a permis de nombreuses consultations et permet d'aboutir à un projet de qualité. Alors que cette dernière étape du PAL doit pouvoir mettre de manière détaillée des couleurs sur des plans, le groupe VVL trouve bien à propos de lever les yeux du guidon et de regarder ce qui se passe à une échelle plus large. Dans un document de 2019, le Conseil de l'Organisation du Territoire, commission extraparlementaire permanente chargée de conseiller le Conseil fédéral et les offices fédéraux sur les questions fondamentales liées au développement territorial, relève les cinq tendances globales qui traversent actuellement et encore plus à l'avenir notre société et l'aménagement du territoire.

TH 510396 Page 26/34



- 1. La mondialisation : ce phénomène récent dans l'histoire de notre société conduit à renforcer les centres urbains du Plateau et les destinations touristiques des Alpes. Notre région a donc une carte à jouer en renforçant son identité locale et ses paysages. Le rôle de grenier à blé du Val-de-Ruz est amené à perdurer ; nos paysages offriront un lieu de délassement pour les autres confédérés.
- 2. La numérisation : la flexibilisation des horaires et des lieux de travail (travail à la maison, bureau partagé, etc.) devrait conduire à développer l'activité tertiaire dans les villages et à réduire l'engorgement des axes routiers et ferroviaires aux heures de pointe.
- 3. L'individualisation : les besoins individuels en termes d'habitat, de travail, de loisirs, de mobilité se renforceront. En termes de logements par exemple, la tendance d'appartements occupés par une seule personne s'accentuera encore.
- 4. Les changements démographiques : l'arrivée de nouveaux habitants en Suisse est appelée à se maintenir à l'avenir. Selon une estimation moyenne, 10 millions d'habitants vivront en Suisse en 2040. Parmi ces personnes, de plus en plus d'entre elles seront à la retraite. L'aménagement du territoire doit donc aussi être pensé pour une population vieillissante.
- 5. Le changement climatique : nous avons déjà évoqué cet aspect lors de la discussion sur le programme de législature et n'y reviendrons donc pas ici.

Le groupe VVL estime donc que cette troisième étape du PAL doit aussi s'accorder avec ces cinq tendances globales.

Pour conclure, le PAL doit donc nous offrir une vision du Val-de-Ruz pour les années à venir. À ce titre, il s'agit d'un élément très important de notre politique et de notre planification communale. N'oublions pas qu'un PAL mal pensé pourrait nous conduire à devoir réaliser des investissements très coûteux pour des performances limitées. Dans ce sens, si la dépense qui nous est demandée ce soir peut paraître relativement lourde, elle pourra aussi nous éviter bien des déconvenues dans les années à venir. Le groupe VVL acceptera donc la demande de crédit. »

M. Michel Favre (UDC) donne lecture du rapport du groupe UDC.

« Le groupe UDC acceptera la demande de crédit de CHF 720'400 en vue de l'élaboration de la troisième étape du PAL pour la bonne continuité de celui-ci. Comme pour les rapports précédents et leurs nombreuses annexes, certains points à traiter sont plus ou moins sensibles mais, dans l'ensemble, acceptables tels que présentés. »

M. Roby Tschopp (CC) remercie le Législatif pour les commentaires sur le rapport et indique qu'il ne s'agit pas de « faire les bons élèves » car un plan d'aménagement peut donner lieu à des contestations. Il est légitime que les propriétaires qui se retrouvent dans des situations non souhaitées recourent en justice, comme cela a été le cas pour la zone réservée. Il rappelle que le plan d'aménagement doit donc être solide, étayé, document et argumenté afin de pouvoir prouver pourquoi un terrain est classé d'une manière et un autre d'une autre manière pour éviter les déconvenues et des remises en question du travail du Conseil communal.

TH 510396 Page 27/34



Il indique que la somme est importante mais que nous entrons maintenant de la phase conclusive, la phase de détails. Il s'agit de travailler au peigne fin, parcelle par parcelle.

Il rassure ensuite sur les questions soulevées par les interventions : la somme en jeu demande une procédure d'offre ouverte, afin que les entreprises ne puissent pas faire d'offre en connaissant déjà le montant et, à l'inverse, afin que la Commune ne fasse pas l'appel d'offres trop tôt et que le montant soit mis en danger s'il est contesté par le Conseil général.

Il indique que la Commune a procédé de la manière suivante : l'appel d'offres a été effectué sous réserve de la décision de ce soir. Les entreprises qui offraient évidemment pouvaient connaître le montant qui était demandé mais savaient très bien qu'il n'était pas approuvé. Des offres ont été reçues et le Conseil communal attend la décision du Législatif pour attribuer les mandats.

Il indique encore que le Conseil communal a la quasi-certitude que les montants qui sont demandés ne vont pas être dépassés.

S'agissant de la révision des plans d'alignement, il s'agit de CHF 139'000 HT. Il indique que ce n'est pas strictement demandé dans le PAL mais il se peut, comme cela a été le cas il y a quelques années aux Geneveys-sur-Coffrane, que les plans d'alignement ne soient plus conformes à la réalité du terrain. C'est le cas dans d'autres villages de Val-de-Ruz, même les plans d'alignement qui sont conformes à la vision que les communes avaient dans les années 10, 20 ou 30 du siècle dernier ne sont plus forcément conformes à ce que le nouveau plan d'aménagement aura fixé comme priorités. Il indique que ce travail ne fait pas strictement partie du plan d'aménagement mais que le Conseil communal ne peut pas en faire l'économie.

En ce qui concerne les 12 annexes de plusieurs dizaines de pages, il indique avoir insisté à les fournir aux membres du Conseil général car ces documents ne sont pas à la disposition du public. Les mettre à l'ordre du jour était la seule manière de les mettre à la disposition du public. Cela permettra à toute la population de Val-de-Ruz de comprendre le processus et quelles ont été les réflexions à la base des décisions qui seront prises d'ici fin 2023, au plus tard début 2024.

En l'absence de Mme Marie-Laurence Sanroma (PVL), **Mme Mary-Claude Fallet (PLR)** indique que la Commission du développement territorial et durable a soutenu à l'unanimité le rapport présenté.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 720'400 pour la troisième étape de l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL) de Val-de-Ruz : l'arrêté est accepté par 38 voix contre 0 et 1 abstention.

11. Motions et propositions

Aucune motion ni proposition n'a été déposée.

TH 510396 Page 28/34

Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

12. Résolutions, interpellations et questions

Interpellation I21.006 – Les employé-e-s de la Commune prié-e-s de ne plus prendre de pauses

« La semaine dernière, une partie du personnel communal a reçu un message pour le moins surprenant laissant entendre que les citoyen-ne-s de la commune de Val-de-Ruz pourraient avoir une image négative de l'administration publique en voyant ses employé-e-s prendre une pause (en prenant l'air ou en fumant une cigarette) devant les locaux publics. Le Conseil communal demande dans cette missive d'adopter une attitude qui ne donne pas de « grain à moudre » aux citoyen-ne-s et qui démontre l'excellence des prestations fournies. Cependant, aucune indication précise de ces bonnes pratiques et des lieux adéquats pour prendre les pauses n'est inclue dans le message. Dans un deuxième temps, un message rectificatif a été envoyé expliquant que ce message était uniquement destiné aux cadres de l'administration qui devaient ensuite sensibiliser leurs collaborateurs et non diffuser le message largement. Cependant, dans le rectificatif, le message original n'est pas remis en cause. Cette communication a laissé un goût amer à plusieurs collaborateurs/rices qui ont interpellé certain-e-s élu-e-s.

Les bienfaits des pauses ne sont plus à démontrer sur la santé des employé-e-s, leur motivation et leur efficience. Transmettre un tel message va à l'encontre de ces constatations et donne l'impression que les pauses ne sont pas bienvenues. Or, lorsque ces dernières sont effectuées dans un cadre clair et dans des lieux adéquats, elles ne font que contribuer à la bonne marche de l'administration communale et, dans ce sens, ne devraient pas donner du « grain à moudre » aux citoyen-ne-s.

Suite à cette communication malheureuse, le Conseil communal est prié de répondre aux questions suivantes :

- Quel était le but de cette communication et à qui était-elle destinée ?
- Quelle est la pratique actuelle en matière de pause au sein de l'administration communale ? Comment sont traitées les pauses café et cigarette ?
- Si le souhait du Conseil communal est que les employé-e-s ne sortent pas durant leur pause, des endroits adéquats sont-ils à disposition comme alternative ?
- Dans le rectificatif transmis, le Conseil communal s'excuse d'avoir manqué de clarté dans sa communication. Or, il n'explique pas plus le but de son message ni les effets escomptés.
 Des indications plus claires des bonnes pratiques en matière de pause et les lieux dédiés vont-elles être transmises ?

Clarence Chollet »

TH 510396 Page 29/34



M. Yvan Ryser (CC) communique la position du Conseil communal.

« En introduction, et pour ne pas manquer de le souligner, le message de sensibilisation portant sur les pauses à l'extérieur des bâtiments publics était destiné exclusivement aux cadres, et n'avait pas pour objet la suppression des pauses.

Son seul but était de laisser les cadres apprécier la situation concernant leurs propres équipes. Il ne s'agissait ni de directive ni de remise à l'ordre, mais d'une proposition d'approche sous l'angle d'un questionnement suscitant une réflexion introspective et seulement là où les cadres l'auraient jugé utile, ou nécessaire. Et pour une partie d'entre eux, c'est comme cela que ça a été appliqué.

La question sur la pratique actuellement en action en termes de pauses au sein de l'administration communale, chaque équipe s'organise de manière complètement autonome, la seule directive qui existe est le temps de pause : 15 minutes le matin, 15 minutes l'après-midi.

La question qui concerne la façon dont sont traitées les pauses café et cigarette, actuellement, si une personne souhaite fumer, elle ne peut pas le faire à l'intérieur, donc elle va le faire à l'extérieur. Aucune directive n'existe à partir de l'instant où cette personne va fumer à l'extérieur et le Conseil communal n'a pas l'intention d'un édicter une.

Concernant la question sur les endroits adéquats pour les pauses à l'extérieur, le Conseil communal n'a pas d'alternative à exposer. Chacune et chacun est conscient des possibilités que les alentours lui offrent, ou pas. Il faut dire que le nombre de contextes différents qui existent est au moins aussi élevé que le nombre de métiers qui existent au sein de la Commune. Donc aujourd'hui, comme demain, la personne va continuer de prendre sa pause à l'extérieur tout en s'adaptant aux contextes qui l'entourent.

Quant à la dernière question posée, je réponds non, nous n'avons pas l'intention de donner des indications, des directives en matière de pause à l'extérieur, observant que chacune et chacun s'adapte au contexte qui l'entoure.

Pour conclure, je prends sur moi la mise en place des actions correctives nécessaires afin que pareil défaut de coordination interne ne se reproduise pas. »

Mme Clarence Chollet (Les Verts) remercie le Conseil communal pour sa réponse. Elle indique ne pas être tout à fait satisfaite de la réponse. Le fond de la communication lui paraît toujours problématique mais elle a obtenu des réponses à ses questions.

Interpellation I21.007 - Faire revivre la chapelle des Hauts-Geneveys

« À une première interpellation sur cet objet le 22 juin 2020, il avait été répondu les quelques éléments ci-dessous :

 "De tous les temples et chapelles en possession de Val-de-Ruz, la chapelle des Hauts-Geneveys est la bâtisse la plus récente, la moins protégée, la plus dégradée en matière de chauffage

TH 510396 Page 30/34



- [...] Les temples ou églises en possession communale doivent être entretenus à charge de la collectivité. [...]
- Remettre [l'horloge à] l'heure est bien évidemment possible [...]. Nos estimations sont actuellement à hauteur de quelque CHF 10'000 pour cela, sans compter bien entendu le travail interne pour ce faire."

Le conseiller communal en charge de la réponse admettait qu'une "initiative privée mêlant artisanat et art s'était profilée", mais que cette possibilité a pris fin abruptement "par sa faute". Depuis, rien n'a évolué sur ce dossier.

Depuis, de nouvelles initiatives, non ecclésiastiques, se font jour pour redonner vie à la chapelle tout en remettant en état les locaux, lui rendre une âme, et en particulier la remettre à l'heure.

Je demande donc au Conseil communal de recevoir les intéressés pour les entendre et chercher la meilleure solution pour faire revivre ce bâtiment. Même si l'horloge est arrêtée, le temps passe, et chaque année sans entretien ne fait qu'augmenter sa dégradation, et *a fortiori* le coût de sa remise en état.

Francis Krähenbühl »

M. Francis Krähenbühl (PLR) indique qu'il avait déjà fait une proposition similaire il y a un an. À la suite du mea culpa d'un ancien conseiller communal, indiqué dans le procès-verbal de la séance en question, il indique revenir sur le sujet car un certain nombre de personnes et de groupements se sont déclarés intéressés à faire revivre cette chapelle. Il demande donc au Conseil communal de les recevoir.

M. Yvan Ryser (CC) communique la position du Conseil communal, qui accède à la demande de M. Francis Krähenbühl.

M. Francis Krähenbühl (PLR) remercie le Conseil communal.

Question Q21.005 – Ancienne STEP de la Rincieure : Anne, ma soeur Anne (le groupe VVL ne voit toujours rien venir)

« Le groupe VVL aimerait savoir où en est la Commune avec l'assainissement de l'ancienne STEP de la Rincieure ?

Pour le groupe VVL, Alain Lugon »

M. Daniel Geiser (CC) communique la position du Conseil communal.

« La réponse est comme la question, courte et simple : le projet d'assainissement est bien avancé. Nous avons reçu le rapport technique qui est en train d'être étudié par les autorités cantonales. Dès le retour des autorités cantonales, nous lancerons dès que possible les appels d'offres afin d'en établir le coût le plus justement possible. Toutes ces démarches feront l'objet d'un rapport à votre

TH 510396 Page 31/34



Autorité d'ici la fin de cette année. Vous aurez à cette occasion tous les éléments en main afin que ce dossier très complexe puisse aboutir. »

Question Q21.006 - Déchèteries : qu'en est-il?

« Il y a 3 ans, notre Conseil avait rejeté, après une discussion nourrie, une demande de crédit pour la création de deux déchèteries surveillées. Depuis lors, nous n'avons plus reçu d'informations au sujet de ce dossier.

Est-ce que le Conseil Communal a poursuivi ses réflexions dans ce domaine ? Est-il envisagé de conserver le statu quo ou faut-il s'attendre à une évolution dans un avenir à court ou moyen terme ?

Pour le groupe Verts-Verts'libéraux, Romain Douard »

M. Daniel Geiser (CC) communique la position du Conseil communal.

« La question des déchets est vaste et sensible. En février, nous vous avons informés sur la problématique du littering. Début mai, nous avons lancé les appels d'offres « marchés publics » pour le ramassage des déchets urbains et la vidange des conteneurs installés dans les écopoints communaux. Comme prévu dans le programme de législature, auquel nous vous invitons à vous référer, nous allons lancer une réflexion sur la gestion globale des déchets dans notre commune, plus particulièrement la question des déchèteries. Vu le message donné par notre population lors des dernières votations du 13 juin, nous devons donner des réponses circonstanciées, intelligentes et intelligibles.

En résumé, à terme, il faudra en effet prévoir des changements. Ceux-ci ne pourront qu'être accompagnés afin d'être compris. Donc vous voyez toute la sensibilité que le Conseil communal entend donner, ce ne sera pas simple. Dans tous les cas, nous n'imaginons pas que les changements stratégiques puissent se faire sans votre Autorité, c'est pourquoi nous reviendrons devant vous le moment venu, avec un rapport concernant ces questions de déchèteries. »

Question Q21.007 - Projets éoliens?

- « 1° Du fait des clauses d'exclusivité convenues par la Commune, pouvez-vous néanmoins assurer aux présents représentants de la population qu'un examen en amont a été fait par la Commune aux fins de s'assurer que la société Groupe E Greenwatt SA à l'exclusion d'autres donc était le partenaire à privilégier pour ces projets et pour quelles raisons ?
- 2° Pourquoi aucun revenu au bénéfice de la Commune n'est prévu s'agissant du parc du Montperreux ? (Un revenu de 1% des ventes nettes d'électricité à la Commune au prorata du nombre d'éoliennes sur son territoire (soit 3/11 de 1%) étant prévu pour le parc des Quatre Bornes ; la Commune des Verrières percevant, quant à elle, une rémunération annuelle correspondant à 3 % du produit net des ventes d'énergie électrique, avec un minimum, en sus d'une participation au capital d'action de la future société).

Hélène Ecoutin-Dupuy »

TH 510396 Page 32/34



M. François Cuche (CC) communique la position du Conseil communal.

« Tout d'abord, j'ai l'envie de vous dire que pour ce qui concerne le choix de Groupe E Greenwatt s'agissant du développeur du parc éolien du Montperreux, le Conseil communal plaide non coupable !

Effectivement, ce sont les anciennes Autorités qui avaient choisi Groupe E comme développeur pour ce projet. En effet, à l'origine, c'est la commune de Cernier et l'Association Région Val-de-Ruz qui pilotaient ce projet. Cependant, en choisissant le distributeur régional d'électricité, dont l'État de Neuchâtel est actionnaire, les anciennes Autorités ont fait un choix judicieux. En effet, on constate que l'implication locale du développeur a une influence très positive sur l'avancement de ce projet, mais pas seulement. Il nous accompagne notamment pour l'extinction nocturne de Val-de-Ruz et il l'a fait avec beaucoup de diligence.

Pour la deuxième partie de la question : pour le parc éolien du Montperreux, qui s'appelle maintenant Eole-de-Ruz, qui est moins avancé que l'exemple mentionné, le business plan n'est pas encore abouti. En effet, nous ne savons pas combien de machines pourront être installées, ni les puissances et les hauteurs de ces éoliennes. Il faut rappeler que, en rapport avec une incompatibilité supposée de la labélisation UNESCO du centre de la ville de La Chaux-de-Fonds, il y a toujours une opposition qui doit être traitée, au niveau fédéral. Il s'agit donc de finaliser maintenant le dossier en cours d'études actuellement et de pouvoir déposer une enquête préalable afin d'établir quelles vont être les retombées pour la Commune de Val-de-Ruz. Cependant, à ce stade, la Commune de Val-de-Ruz peut vous informer, parce qu'il y a des discussions préalables, que, selon toute vraisemblance, 2,5% sur la vente de l'électricité reviendront à la Commune, plus 1% sur la vente nette de l'électricité pour un fonds régional de développement. Il s'agira de trouver quelles associations vont pouvoir être bénéficiaires de ce fonds de développement économique, en principe évidemment sur les crêtes, cela semble tomber sous le sens. À cela s'ajouteront 3,5% en tant que « Commune-site », ce qui est important car il y aura des retombées. Il s'agira aussi de compter des impôts versés par la société productrice d'électricité. Toutes les entreprises paient également des impôts, mais ce sont des retombées avec lesquelles il faudra compter.

La Commune est évidemment dans le COPIL de réalisation de ce parc éolien, de ce fait elle pourra entrer dans la société de production à raison de 40%, peut-être plus, il faudra voir finalement si vous l'accepterez, c'est vous qui aurez le dernier mot sur cette question-là. Il est clair qu'il y aura d'importantes rentrées financières si la Commune entre dans cette société, on parle de redevances de plus de CHF 1 million sur 25 ans, et nous savons aujourd'hui que la Commune cherche aussi des moyens de se financer, notamment depuis le 13 juin dernier. Là, il y a effectivement une possibilité pour la Commune de « tomber sous le bon parapluie ».

Je dirais que, en résumé, l'éolien, n'en déplaise peut-être à certains ou certaines d'entre vous, c'est le tiercé gagnant. Tout d'abord, nous sommes Commune-site et nous passons aussi à la caisse pour cela, réalisation sur un bienfonds communal, là aussi nous avons une retombée, et possibilité d'entrer prioritairement au sein de la société de production. Voilà, je crois que j'ai fait le tour de la question. Mais comme je vous l'ai dit, à ce stade nous ne pouvons encore rien finaliser parce que

TH 510396 Page 33/34



c'est bien sûr le tiercé-gagnant, mais il va falloir oblitérer le ticket et l'oblitération, c'est le permis de construire de ce parc éolien sur les hauteurs du Val-de-Ruz. »

13. Communications du Conseil communal

M. Roby Tschopp (CC) indique que le Conseil communal a invité les membres du comité référendaire ainsi que la CGF, à la suite de la votation du 13 juin 2021. Il reviendra ensuite après ses réflexions devant le Conseil général.

Le chantier de la traversée de Chézard-Saint-Martin touche à sa fin. C'est maintenant le chantier de la montée de Cernier à Fontainemelon qui démarre. Les travaux commencent le 28 juin prochain, la route ne sera pas praticable à la montée, il faudra suivre la déviation. Des engins de chantier vont être posés dès mardi 22 juin. Concernant les arbres, quatre ont pu être sauvés, les autres seront remplacés.

Les manifestations culturelles sont à nouveau possibles avec certaines conditions. Il invite les membres du Conseil communal et du Conseil général à se rendre à ces manifestations, notamment à s'intéresser au programme d'Evologia.

Le 3 juillet aura lieu le triathlon autour de la piscine d'Engollon, de 9h00 à 14h00. Le V2R bouge est maintenu et aura lieu le dimanche 5 septembre.

Cette année marque les cent ans de la fondation de Forêt Neuchâtel, fondée à Val-de-Ruz, plus grand propriétaire forestier du canton.

Le président remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats et indique que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 25 octobre 2021 à 19h30 à la salle polyvalente de La Rebatte à Chézard-Saint-Martin. Il indique par ailleurs qu'il a renoncé à l'apéritif traditionnel en raison de la situation sanitaire et des restrictions en vigueur.

La séance est levée à 21h00.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président Le secrétaire

R. Geiser J. Matthey-de-l'Endroit

TH 510396 Page 34/34